

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 28 mars, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Sidney REBBOAH, Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Yannick BOVICS, Françoise TRABUT, Andrée JAN, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Sophie BATTARD, Nathalie HAILLEZ, Salvador VALERO, Véronique CHANCRIN

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Martine KOHLY pouvoir à Patrick MOLLARD, Béatrice BON pouvoir à Françoise TRABUT, Ludovic BRISE pouvoir à Sidney REBBOAH

Quatre sièges demeurent vacants

Délibération n° 16/2025 – Création et Révision des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP)

Considérant la nécessité de créer de nouvelles autorisations de programme crédits de paiement et d'actualiser celles déjà existantes suivant le budget primitif 2025,
 Considérant le rapport de présentation du budget primitif 2025 incluant ces créations et révisions,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les créations et les modifications telles que présentées ci-après :

Les actualisations proposées concernent :

€	Montant AP au 31/12/2024	CP 2025 (avec RAR 2024)	CP 2026	CP 2027
AP 1 Aménagement centre-ville	660 000	490 700	169 300	0
Subventions	276 924	200 000	76 924	0
Reste à charge	383 076	290 700	92 376	0
AP 2 Réfection réseaux Eaux pluviales	850 205	300 000	275 103	275 103
Recettes	300 000	300 000	0	0
Reste à charge	550 205	0	275 103	275 103



AP 3 Réfection de voirie	372 185	325 000	23 593	23 593
Recettes	325 000	325 000	0	0
Reste à charge	47 185	0	23 593	23 593

AP 4 modernisation Eclairage public	100 978	58 000	42 978	0
Subventions	40 000	40 000	0	0
Reste à charge	60 978	18 000	42 978	0

AP 5 Vidéoprotection	150 000	150 000	0	0
Subventions	75 000	75 000	0	0
Reste à charge	75 000	75 000	0	0

L'ouverture d'une nouvelle AP/CP pour l'opération suivante :

€	Montant AP au 31/12/2024	CP 2025 (avec RAR 2024)	CP 2026	CP 2027
AP 6 colonnes enterrés	150 000	50 000	50 000	50 000
Subventions	75 000	25 000	25 000	25 000
Reste à charge	75 000	25 000	25 000	25 000

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Andrée JAN

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Sidney REBBOAH

